

## Opération tranquillité vacances

La période estivale étant propice aux cambriolages, les pouvoirs publics ont mis en place en 1974 une opération baptisée " tranquillité vacances ", généralisée en octobre 2009, à l'ensemble des vacances scolaires.

Ce **service gratuit** permet aux habitants lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile par les services de police ou de gendarmerie, qui organisent des patrouilles aux abords des résidences et les préviennent en cas d'anomalie, afin de lutter contre les cambriolages.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'inscription peut se faire de **façon dématérialisée**, à l'aide d'un compte FranceConnect via le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), ou en se déplaçant au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du ressort du domicile, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Cette démarche doit être effectuée au moins 3 jours avant le départ en vacances si le bénéficiaire habite en zone police et la veille du départ pour la zone gendarmerie. Il peut présenter le formulaire de demande téléchargé sur l'adresse <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>.

### La protection passe aussi par la prévention : les bons gestes avant toute absence prolongée de son domicile :

- ↪ vérifier le bon fonctionnement du système d'alarme si l'on en possède un ;
- ↪ contrôler l'ensemble des ouvertures qui doivent être protégées ;
- ↪ ne pas indiquer ses dates d'absence sur les réseaux sociaux ;
- ↪ ne pas laisser dans le jardin une échelle, un échafaudage, des outils ... ;
- ↪ ne pas inscrire le nom et l'adresse du domicile sur le trousseau de clés
- ↪ ne pas déposer les clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres ;
- ↪ mettre ses objets de valeur en lieu sûr ;
- ↪ demander à un voisin de passer régulièrement pour ouvrir et fermer les fenêtres et retirer le courrier de la boîte aux lettres ...

Contre les cambriolages  
les bons réflexes

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



**#contrescambriolages**

### CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'EFFRACTION

17 Prévenir immédiatement la police ou la gendarmerie

Faire opposition auprès de sa banque pour les chèques et cartes de crédit dérobés

Préserver les traces et indices à l'intérieur et à l'extérieur

Déclarer le vol à son assureur par lettre recommandée dans les 2 jours ouvrés

Porter plainte muni d'une pièce d'identité\*

Prendre des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures)

\*Ou sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

**#contrescambriolages**

### CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES AU QUOTIDIEN

Installer des équipements adaptés et agréés (volets, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme)

Photographier ses objets de valeur, les placer en lieu sûr et garder les factures

Confier le double des clés à une personne de confiance, ne pas les cacher à proximité de son domicile

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

**#contrescambriolages**

### CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Ne pas diffuser ses dates et lieux de vacances sur les réseaux sociaux

Signaler son absence à son entourage (famille, ami, voisin)

Faire suivre son courrier et transférer sa ligne fixe sur son téléphone mobile

Créer l'illusion d'une présence (programmateur pour la lumière, la TV, etc.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr